

Vos questions / nos réponses

Test urinaire THC laboratoire

Par [Bibouille](#) Postée le 09/11/2023 19:59

Bonjour, Voilà, j'ai eu une annulation de permis pour conduite sous emprise d'alcool et de stupéfiants et je vais devoir bientôt faire les analyses nécessaires pour la commission médicale. Ma 1ère question est, est-ce que je dois faire l'analyse d'urine pour tous les stupéfiants (opiacés, cannabis, cocaïne, amphétamine) ou puis je faire uniquement l'analyse pour le cannabis ? Sachant que sur la convocation commission médicale, il est écrit: « Toxiques Urinaires (opiacés, cannabis, cocaïne, amphétamine) », que sur mon décision judiciaire: «Usage illicite de stupéfiants », mais que sur la convocation du tribunal il était bien indiqué: « Fait usage de manière illicite de cannabis ». Ma 2ème question elle concerne le taux de THC détecté dans mon analyse d'urine. Je m'explique, j'étais une fumeuse très régulière (plusieurs joints par jour). J'ai arrêté il y a 1 mois et 4 jours, et aujourd'hui j'ai fait une auto test avec 3 paliers de détection. Celui-ci s'est avéré positif au pallier 1, c'est à dire 18ng/ml. Je voulais donc savoir si avec un tel taux, mon analyse d'urine en laboratoire sera positive au THC ? Sachant que je ne compte plus fumer de joints et que je ferai mon analyse le 22 Novembre 2023 (pour une rdv commission médicale le 28 Novembre). Merci par avance de votre réponse

Mise en ligne le 10/11/2023

Bonjour,

Dans le cadre de cette procédure de récupération du permis de conduire, il vous faut suivre la demande de la commission médicale, à savoir une analyse d'urine pour tous les toxiques cités: opiacés, cannabis, cocaïne et amphétamines.

Selon nos informations, le seuil de dépistage du THC en laboratoire est fixé à 50ng/ml. Cependant, il ne nous est pas possible de vous certifier que votre analyse sera négative. En effet, le THC met entre 30 et 70 jours en moyenne pour être éliminé par l'organisme. L'élimination du THC est un processus aléatoire et imprévisible. Le THC se stocke dans les graisses du corps (notamment celles entourant les organes, comme le cerveau), et peut être "relargué" dans l'organisme plusieurs semaines ou mois après l'arrêt de la consommation (sans pour autant ressentir d'effets psychoactifs, c'est imperceptible). De plus, nous ne pouvons certifier la fiabilité des autotests.

Nous vous encourageons donc à poursuivre votre arrêt du cannabis en vue de votre prochaine analyse et de la commission médicale. Il est probable que votre analyse vous soit favorable, mais nous ne pouvons pas l'attester par avance.

Nous vous souhaitons une bonne continuation.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)